

## ENERGIE SOLAIRE THERMIQUE :

### Récapitulatif des aides sur l'agglomération grenobloise

Ces aides sont attribuées à tout particulier pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI), ou d'un système solaire de production combinée de chauffage et d'eau chaude sanitaire, figurant sur la liste des matériels éligibles « **O solaire** » ([www.o-solaire.fr](http://www.o-solaire.fr)). Les travaux d'installation devront être réalisés par un installateur signataire de la charte QUALISOL ou QUALISOL COMBI.

#### → **Chauffe-eau solaire individuel :**

- **Aide Région Rhône Alpes** : Chèque énergie de **300 €** (*sous condition de ressources : modalité au verso*)
- **Aides communales** pour l'installation d'un CESI en maisons individuelles

**La Tronche, Claix et Meylan** attribuent **200€**  
**Le Fontanil** attribue **500 €**

Ces différentes aides sont applicables en priorité sur la main d'œuvre.

#### → **Système combiné : eau chaude sanitaire + chauffage :**

- **Aide Région Rhône Alpes** : Chèque énergie de **1000 €** (*sous condition de ressources : modalité au verso*)

(Aide du Conseil Général de l'Isère de 800 € pour des demandes enregistrées avant le 14 juin 2009)

- **Aides communales** pour l'installation d'un SSC en maisons individuelles :

**Meylan et Le Fontanil** attribuent **500 €**  
**La Tronche et Claix** attribuent **200€**

Ces différentes aides sont applicables en priorité sur la main d'œuvre.

**Crédit d'impôt :** 50 % du coût du matériel.

Ces 50% seront appliqués au coût du matériel après déduction des éventuelles subventions accordées au matériel.

Plus de précisions sur ce dispositif sur notre fiche « crédit d'impôt 2009 »

## Chèque énergie région Rhône-Alpes

### → Conditions :

- Le logement concerné est situé en région Rhône-Alpes.
- Vous êtes propriétaire occupant, bailleur ou accédant à la propriété d'une résidence principale ou secondaire.
- Vous respectez les conditions de ressources ci-dessous :

Nb de personnes par foyer	Revenus annuels fiscaux de référence
1 personne	23688 €
2 personnes	31588 €
3 personnes	36538 €
4 personnes	40488 €
5 personnes et +	44425 €

- Vos travaux ne doivent commencer qu'après réception de votre chèque.
- Ce chèque est valable un an.

### → Démarche :

Pour recevoir ce chèque énergie, vous devez envoyer un dossier de demande disponible sur le site de la région Rhône-Alpes :

[http://www.rhonealpes.fr/uploads/Document/88/WEB\\_CHEMIN\\_4339\\_1246026692.pdf](http://www.rhonealpes.fr/uploads/Document/88/WEB_CHEMIN_4339_1246026692.pdf)  
(Egalement disponible à l'ALE)

Ce dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

**Dispositif « Chèque énergie Rhône-Alpes »  
BP 80078  
51203 EPERNAY cedex**

Vous recevrez ce chèque dans les 10 jours qui suivront votre demande.

Celui-ci vous servira à payer directement l'installateur dans la mesure où celui-ci accepte ce mode de paiement

Cet installateur doit :

- disposer d'une appellation QUALISOL ou QUALISOL COMBI
- Installer du matériel agréé (ENERPLAN ou NF 303.5 ou EN 12.809)

## Aides communales

Un dossier de demande de subvention est à retirer auprès de la mairie. Celui-ci doit être remis avant de commencer les travaux. Un accusé de réception vous sera envoyé pour vous confirmer la prise en compte de votre demande.